

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 6

Rubrik: Législation économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de fabricants suisses, ont retenu particulièrement l'attention de la Délégation.

Le Comité de la Section de Lyon et du Centre s'est réuni le 27 mai. Il a discuté, entre autres, des conditions dans lesquelles les Suisses peuvent franchir la ligne de démarcation.

Le Secrétaire de la Section a donné de nombreux renseignements au sujet du régime de la circulation entre la France et la Suisse, des cartes d'identité d'étrangers et de la Foire de Bâle. Il a établi un projet de constitution d'un service de représentations commerciales qui travaillera en accord étroit avec celui de Paris.

MARSEILLE

Une séance du Comité de la Section de Marseille et du Sud-Est a eu lieu le 26 mai. Il a entendu un rapport du Délégué du Secrétariat Général, venu de Lyon, sur la situation actuelle des relations économiques franco-suisse. Il s'est occupé

également de la question de la délivrance des visas pour le voyage de France en Suisse.

Le Secrétaire de la Section a réuni une documentation sur le marché local des vins et des fruits et légumes. Il a fait, dans ce but, ainsi que pour maintenir des relations étroites avec les Adhérents de la Section, un voyage circulaire : Montpellier, Toulouse, Mazamet, Castres, Béziers, Avignon.

BESANÇON

Le Comité de la Section de l'Est a, au cours de sa réunion du 6 mai, examiné la possibilité de perfectionner les moyens d'information du Secrétariat de la Section.

Le Secrétaire de la Section a été appelé à donner des renseignements d'ordres divers, surtout à propos de la circulation des Suisses en France. Il a fait un voyage circulaire à Montbéliard, Sochaux et Audincourt pour faire connaître la nouvelle Section de l'Est aux industriels et commerçants qui sont en rapport avec la Suisse.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE : Principaux textes parus du 1^{er} au 31 mai 1943.

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Modification de l'article 155 du Code fiscal des valeurs mobilières (notamment en ce qui concerne l'administrateur-directeur général).

Loi du 29 avril 1943 au J. O. (1) du 1^{er} mai 1943 (p. 1198).

Exonérations fiscales dont bénéficient les cantines d'entreprises.

Circulaire du 21 avril 1943 au B. H. D. (2) du 10 mai 1943.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux : évaluation des avoirs en devises.

Imposition des entreprises allemandes installées en France. (Communications extraites du B. O. C. D. (3) n° 3.) B. H. D. du 17 mai 1943.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux. Prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices. (Communications extraites du B. O. C. D. n° 3.)

B. H. D. du 24 mai 1943.

QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Régime des baux à ferme pendant la guerre.

Loi du 29 avril 1943 au J. O. du 27 mai 1943 (p. 1441).

DROIT ADMINISTRATIF

Agriculture et Ravitaillement

Avances du Trésor en vue de la reprise de l'activité agricole. Prorogation de la date jusqu'à laquelle peuvent être accordées ces avances (31 décembre 1943).

Loi du 22 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1189).

Emploi collectif des moyens de production en agriculture. Composition des Commissions départementales et communales chargées de cette organisation.

Arrêté du 23 avril 1943 au J. O. du 1^{er} mai 1943 (p. 1207).

Enquêtes agricoles en 1943.

Arrêté du 23 avril 1943 au J. O. du 4 mai 1943 (p. 1238).

Exploitation des terres abandonnées et incultes ou insuffisamment cultivées. Régime des concessions. Réquisition de main-d'œuvre.

Loi du 23 mai 1943 au J. O. du 28 mai 1943 (p. 1450).

Indemnités versées aux propriétaires de moulins dont les moulins sont fermés.

Décision n° 6 du Comité d'Organisation de la Meunerie au J. O. du 30 mai 1943 (p. 1488).

Déclaration mensuelle obligatoire de stocks de denrées et produits rationnés.

Arrêté du 18 mai 1943 au J. O. du 29 mai 1943 (p. 1469).

Circulation, transports

Accélération du déchargement des wagons complets. Amendes aux contrevenants.

Loi du 2 mars 1943 au J. O. du 14 mai 1943 (p. 1326).

Coordination régionale des transports.

Arrêté du 24 avril 1943 au J. O. du 15 mai 1943 (p. 1340).

Contrôle économique

Sanctions pour livraisons insuffisantes de vin.

Arrêté du 22 avril 1943 au J. O. du 5 mai 1943 (p. 1257).

(1) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.

(2) B. H. D. : Bulletin Hebdomadaire de Documentation.

(3) B. O. C. D. : Bulletin Officiel des Contributions Directes.

Recouvrement des amendes administratives et professionnelles pour infractions aux règles du ravitaillement.

Circulaire du Secrétaire d'Etat au Ravitaillement n° 1862 du 6 mai 1943.

Domages de guerre

Reconstitution des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales partiellement ou totalement détruites par suite d'actes de guerre.

Circulaire du 5 mars 1943 (prise en application de la loi du 28 octobre 1942) au B. H. D. du 3 mai 1943.

Organisation professionnelle

Modification à la composition et à la constitution du Comité d'Organisation de l'Automobile et du Cycle.

Décret du 4 mai 1943 au J. O. du 7 mai 1943 (p. 1274).
Concentration des entreprises commerciales.

Loi du 4 mai 1943 au J. O. du 5 mai 1943 (p. 1245).

Organisation du marché de la farine. Versement compensateur.

Arrêté du 14 mai 1943 au J. O. du 21 mai 1943 (p. 1398).

Financement des fermetures provisoires d'usines dans l'industrie du cuir (application de la loi du 17 décembre 1941 sur le plan d'aménagement de la production industrielle).

Arrêté du 3 mars 1943 au J. O. du 22 mai 1943 (p. 1407).

Répartition

Conditions d'agrément des distributeurs de combustibles.
Arrêté du 28 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1195).

Réglementation d'emploi du verre.

Décision P.1 du 6 mai 1943 du Répartiteur Chef de la Section des produits finis et matières diverses au J. O. des 10-11 mai 1943 (p. 1308).

Réglementation pour l'emploi du liège.

Décision M.18 du 10 mai 1943 du Répartiteur Chef de la Section du bois au J. O. du 14 mai 1943 (p. 1332).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Organisation du travail

Certificat de travail des artisans.

Circulaire du Service de l'Artisanat du Ministre de la Production Industrielle du 16 avril 1943.

Orientation de la main-d'œuvre. Promotions ouvrières.

Circulaire du 23 mars 1943. B. H. D. du 10 mai 1943.

Extension aux artisans ruraux du bénéfice du sursis au stage dans les Chantiers de Jeunesse.

Arrêté du 5 mai 1943 au J. O. du 12 mai 1943 (p. 1311).

Réquisition de la main-d'œuvre

Carte de travail obligatoire pour les jeunes gens des classes 1940-1941 et 1942.

(Communiqué de la Préfecture de la Seine du 21 mai 1943.)

B. M. O. (4) du 21 mai 1943.

Formalités de changement d'emploi. Interdiction de mutation sans autorisation.

Décret du 11 mai 1943 au J. O. du 12 mai 1943 (p. 1310).

Sécurité de la Famille et du Travail

Retour à la terre des vieux travailleurs. Centralisation des renseignements au sujet des habitations rurales disponibles.

Circulaire du 19 avril 1943. B. H. D. du 10 mai 1943.

Avantages financiers alloués aux familles des Français qui travaillent en Allemagne.

Loi du 1^{er} mai 1943 au J. O. des 17 et 18 mai 1943 (p. 1357).

(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9).

(4) B. M. O. : Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

SUISSE : Principaux textes parus du 1^{er} janvier au 31 mai 1943.

ADMINISTRATION

Liste des bureaux de l'Economie de Guerre du Département Fédéral de l'Economie Publique.

F. O. S. C. n° 111 du 14 mai 1943 (p. 1086).

SOCIÉTÉS

Réglementation de l'ouverture de certaines exploitations (chaux).

Ordonnance du Département fédéral de l'Economie Publique du 3 mai 1943. F. O. S. C. n° 104 du 6 mai 1943 (p. 1018).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Affectation de la main-d'œuvre pour l'exploitation de la tourbe.

Ordonnance du Département fédéral de l'Economie Publique du 14 mai 1943. F. O. S. C. n° 116 du 20 mai 1943 (p. 1143).

Taux normaux de l'ajustement des salaires.

F. O. S. C. n° 117 du 21 mai 1943 (p. 1148).

PRIX

Modification des tarifs et prix de barrage dans la fabrication Roskopf.

Ordonnance du Département fédéral de l'Economie Publique du 4 mai 1943. F. O. S. C. n° 103 du 5 mai 1943 (p. 1010).